

Bulletin technique 17-01

Casque et protecteur facial de crosse au champ féminin

24 avril, 2017

Le comité de la sécurité et de l'équipement de l'Association canadienne de crosse (ACC) tiens à rappeler tous les membres que la [règle 6.E. en crosse au champ féminin de la Federation of the International Lacrosse \(FIL\)](#) stipule que :

Texte original anglais.

Rule 6. E. *All players, including the goalkeeper, must properly wear a professionally manufactured intra-oral mouth guard that fully covers the upper jaw teeth. Mouth guards must not be altered to decrease protection and field players must remove protruding tabs. Close-fitting gloves, nose guards, and eye guards may be worn. Field players are not permitted to wear headgear or face masks.*

Traduction du texte original:

Toutes joueuses, incluant la gardienne de but, doivent porter un protecteur buccal de fabrication professionnelle couvrant les dents la partie supérieure de la mâchoire en entier. Les protecteurs buccaux ne doivent pas être modifiés de sorte à diminuer leur protection et les joueuses doivent enlever les ongles protubérants. Des gants ajustés, protège-nez et des lunettes peuvent être portés. Il n'est pas permis aux joueuses de crosse au champ féminin de porter un casque ou un protecteur facial.

Les règlements de la crosse au champ féminin de l'ACC sont conformes à celles de la FIL.

Pour cette raison, les casques et protecteurs faciales de crosse au champ féminin Cascade XL et Hummingbird **ne sont pas approuvés pour l'utilisation lors de parties de crosse sanctionnés par l'ACC.** Par surcroît, ces pièces d'équipement n'ont pas reçus l'approbation de NOSCAE et CSA en date de ce bulletin technique.



Crosse récréative

Les programmes et ligues ayant des pratiques sans contact, des essais, des camps et où les joueuses sont introduites à la crosse en enclos et au champ, pourront faire le choix d'utiliser le casque Cascade XL et Hummingbird. Toutefois pour toutes parties disputées où des officiels certifiés sous le programme national de certification des arbitres (PNCA) seront en fonction et pour

Association
canadienne
de crosse



Canadian
Lacrosse
Association



18 rue Louisa Street, Suite 310, Ottawa, ON K1R 6Y6 • T: 613-260-2028 • F: 613-260-2029 • info1@lacrosse.ca • www.lacrosse.ca

toutes parties sanctionnées par leur association membre (AM) et par l'ACC, les joueuses de ces programmes et ligues ne pourront porter les casques Cascade XL et Hummingbird en date de distribution de ce bulletin technique.

Des renseignements supplémentaires et des bulletins techniques concernant l'équipement se trouvent sur la [page d'équipement du site Web de l'ACC](#).

La plus grande priorité de l'ACC est la sécurité de tous les membres et participants.

N'hésitez pas à contacter le coordonnateur de programmes de l'ACC, Jean-François Roy (jean-francois@lacrosse.ca ou 613-260-2028, poste 301), pour toute question supplémentaire ou préoccupation.